

Champagne story : (suite)

Autor(en): **jbw**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **73 (1985)**

Heft [8-9]

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-277669>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

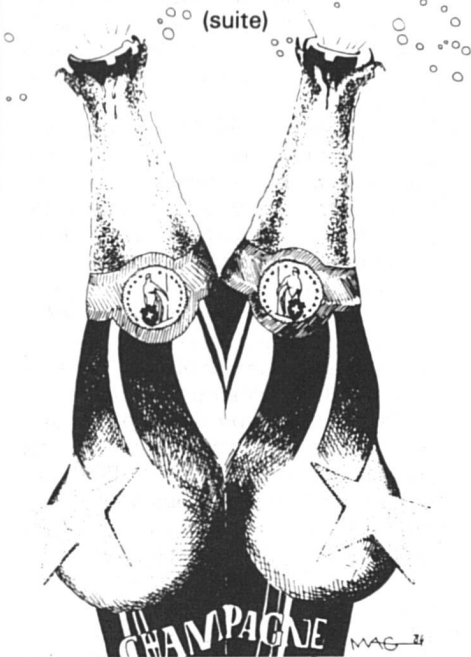
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CHAMPAGNE STORY

(suite)



La pétition de Femmes Suisses « Pas de champagne pour les hôtesse » a fait des bulles, tant de bulles que les bars à champagne vont sans doute disparaître à Genève et peut-être même le champagne pour les hôtesse.

C'était en octobre 1984. Femmes Suisses lançait la pétition après une enquête approfondie sur les bars à champagne à Genève et les cabarets de Suisse romande. Eh bien, huit mois après, le Grand Conseil de Genève dans son rapport sur la motion concernant les abus des bars à champagne demande au Conseil d'Etat de :

« ... mieux cerner, dans la future loi sur les auberges et établissements publics, les divers types d'entreprises et à mieux l'appliquer à toutes les catégories répertoriées et concernées ». Ce qui va faire disparaître les bars à champagne tels qu'ils existent aujourd'hui, mais pas les clubs, cabarets, etc. Il lui demande également « de favoriser une meilleure surveillance du respect des conventions collectives et des salaires contractuels ; » et « de veiller à une meilleure protection de la santé (particulièrement au problème de la consommation de l'alcool) et à la sécurité des travailleurs ; ce qui lui permettra de s'opposer à la persistance ou à la réapparition des pratiques incriminées. »

Notre pétition avec ses 620 signatures, et naturellement d'autres pressions, ont donc servi à quelque chose. Nous remercions tous ceux qui ont pris cette cause à cœur, les journalistes de la presse écrite et de la radio qui ont mis l'accent sur ces hôtesse, véritables esclaves, obligées à être une peu saoules tous les soirs afin de mieux « pouvoir amuser les clients ».

Restent les « artistes », strip-teaseuses, danseuses, etc. qui après leur spectacle « font la salle », se font payer à boire et reçoivent un pourcentage sur la vente de la boisson qu'elles se sont fait offrir. Leur cachet d'artiste est ainsi arrondi.

Mais voilà ! Trop d'alcool rend malade, « fait vomir les unes, rend méchantes les autres, endort les troisièmes, si bien que plusieurs ne peuvent pas faire deux numéros par soirée et font mal leur travail » me disait un propriétaire de cabaret.

C'est alors qu'il eut une idée géniale : et si je fabriquais une boisson mousseuse à 3 degrés d'alcool ! Je la vends dans de belles bouteilles. Je lui donne un beau nom tel que « Réserve du cabaret », « Blanc de Blancs, Réserve du cabaret ». Naturellement cette boisson figure, entourée d'étoiles d'or, sur la carte présentée aux clients. Son prix approche celui des vrais champagnes et, pour pousser la vente, l'artiste reçoit un pourcentage maximal lorsqu'elle se fait offrir la « Réserve du cabaret ». Alors le patron y gagne certainement beaucoup en argent et en ambiance, la femme artiste aussi. Quant au client... de toute façon c'est lui le pigeon.

Soyons justes : le propriétaire que j'ai vu n'a pas attendu la pétition de notre journal pour fabriquer sa boisson mousseuse à 3° d'alcool. S'il a désiré me rencontrer, c'est qu'il aimerait bien que je fasse de la réclame pour sa « Réserve du cabaret », car, me disait-il, nous défendons les mêmes intérêts : pas de champagne pour les hôtesse !

Peut-être. Mais ce n'est pas moi qui vais défendre les strip-teaseuses, et artistes du même genre... Quand même. Je pense qu'on peut s'amuser et amuser les autres autrement qu'en se déshabillant en public et en se faisant ensuite offrir du champagne, même du faux.

Ce n'est pas pour la femme-objet que je mousse. — (jbw)

FEMMES DE TÊTE (JU ET BE)

Femmes de tête, elles le sont toutes les deux. La première a été nommée il y a peu de temps directrice de l'Office cantonal jurassien du tourisme, ce qui constitue une première suisse. Dominique Moritz a 28 ans. Elle a acquis sa formation à l'Ecole hôtelière de Lausanne puis l'a complétée par des stages en Valais et en Angleterre. Engagée à Pro Jura depuis 5 ans, elle a secondé l'ancien directeur, Francis Erard, avant de lui succéder alors qu'il était appelé à d'autres tâches. Mme Moritz, consciente des faiblesses du tourisme jurassien, qui manque d'infrastructures et d'animation, entend améliorer ces points et promouvoir la région à l'extérieur.

Les préoccupations de la Biennoise Irène Hiltbrunner sont d'un tout autre ordre. Cette femme d'affaires, qui est régisseur et agent immobilier, a ouvert un centre de services, le Dynamic business center. Les chefs d'entreprise peuvent y louer à la carte diverses prestations telles que réception et permanence téléphonique, secrétariat, comptabilité, etc. L'objectif visé par Mme Hiltbrunner est « d'attirer à Bienne de nouvelles sociétés susceptibles de créer un jour des emplois ». — (mh)

FEMMES PROTESTANTES (NE) : S'OUVRIRE AU DIALOGUE ET AU MONDE

La Fédération suisse des femmes protestantes ? On est loin d'une image rigide : la démarche de ce mouvement respire de plus en plus l'ouverture au monde, à ce qui se passe à tous les échelons de la société. Il suffisait, pour s'en convaincre, d'assister à l'assemblée générale de cette Fédération, à Crans-Montana, ce printemps. Là où les partis ont généralement renoncé, elles dénoncent les injustices, se sentent concernées, prennent position, s'engagent.

On retrouve ce même état d'esprit dans les groupes cantonaux, tel celui de la Fédération neuchâteloise des femmes protestantes : stimuler cette ouverture au monde politique et social, provoquer réflexion et réflexion de dialogue, apprendre à mieux aborder l'autre. Sans compter les rendez-vous qui n'attendent pas : actions diverses à soutenir, Journée mondiale de prière, Action des chrétiens pour l'abolition de la torture, réponse aux consultations fédérales et, chaque année, une journée de rencontre ou de retraite.

Mais le « gros morceau », pour les femmes protestantes, reste l'organisation annuelle du Camp de Vaumarcus. Mettre sur pied trois jours réunissant quelque trois cents femmes autour d'un thème de réflexion exige plusieurs mois de travail. D'autant plus qu'il n'y a pas de formule toute faite ; c'est le thème qui détermine le déroulement de la rencontre et il s'agit chaque fois d'inventer une approche nouvelle. L'an dernier, on s'est rassemblé autour de « Libération, liberté : un défi » et c'est le racisme et la xénophobie qui mobiliseront la réflexion les 20, 21 et 22 septembre prochain. — (alg)

(Pour tout renseignement concernant la Fédération neuchâteloise des femmes protestantes et le Camp de Vaumarcus : Eliane Hippenmeyer, Chevreuils 43, 2300 La Chaux-de-Fonds)